

Monsieur Bruno CARNEZ
Président de l'Ambassade des Confréries
de Nouvelle-Aquitaine
9 Parvis des Chartrons
33300 BORDEAUX

Réf. : 2023/D/9348

Paris, le 12/07/23

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer de l'inclusion des « Pratiques sociales et culturelles des Confréries œnogastronomiques en France » à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (PCI).

Cette fiche d'inventaire est enregistrée sous le numéro : 2023_67717_INV_PCI_FRANCE_00527

Elle a été publiée en ligne sur le site internet de l'Inventaire national du PCI dans la rubrique « Les pratiques sociales et festives » : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Le-Patrimoine-culturel-immateriel/L-inventaire-national-du-Patrimoine-culturel-immateriel>.

Cette reconnaissance entraîne, pour les communautés, groupes et individus qui reconnaissent les pratiques culturelles incluses à l'Inventaire comme faisant partie de leur patrimoine, l'attribution de l'emblème « Patrimoine culturel immatériel en France », que mes services vont transmettre aux intéressés par voie électronique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Jean-François HEBERT
Directeur général des patrimoines
et de l'architecture